



**COMMISSION
SOCIALE, SCOLAIRE ET COMMUNICATION**

**Rapport (public)
de la séance du lundi 13 septembre 2021 à 19h00
Salle du Conseil municipal**

Présent(e)s :	Mme Andrea EHRETSMANN (Présidente) M. Adrien COCHET (pour Mme BRAND) M. Dante GIACOBINO M. Federico GIACOBINO Mme Alexia MOREL M. Laurent PECCOUD M. Albert SIROLI	
	M. François JACCARD	Adjoint
Excusé(e)s :	Mme Sophie BRAND	
Invité(e)s :	Mme Stéphanie JOUSSON M. Patrick JEAN BAPTISTE	Tribune Rives-Lac Tribune Rives Lac

ORDRE DU JOUR

19h : Accueil de Mme Stéphanie Jousson, Rédactrice responsable de la Tribune Rives-Lac et le correspondant de Corsier, M. Patrick Jean Baptiste

20h :

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2021**
- 3. Tribune Rives-Lac : quelle suite donner**
- 4. Bons de solidarité 2021 et budget 2021 pour Assistante sociale**
- 5. Budget 2022 de la commission**
- 6. Divers**

Mme Ehretsmann ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

19h Accueil de Mme Stéphanie Jousson, Rédactrice responsable de la Tribune Rives-Lac et le correspondant de Corsier, M. Patrick Jean Baptiste

La Présidente accueille Mme S. Jousson et M. P. Jean Baptiste et propose un tour de table de présentations. La commission souhaitait rencontrer les représentants de la Tribune Rives-Lac afin de mieux comprendre le fonctionnement du journal qui figure, par exemple, sur les sites Internet de certaines communes.

Mme S. Jousson précise que toutes les communes reçoivent la version numérique, mais une personne doit, à l'interne, l'intégrer sur le site Internet de la commune.

La Tribune Rives-Lac existe depuis 21 ans. C'est le dernier né d'un journal qui suit les

communes depuis très longtemps (prédécesseurs : Écho du petit lac, Rive droite rive gauche). Une convention lie la Tribune Rives-Lac, la Tribune de Genève et les 9 communes partenaires depuis 20 ans.

Ce journal s'est toujours voulu apolitique et sans publicité, raison pour laquelle les communes se sont engagées à contribuer à hauteur de 5,20 F/habitant/année, ce qui permet d'offrir 13 numéros par année à la population. De son côté, la Tribune de Genève met la logistique à disposition ; Mme S. Jousson, qui est une collaboratrice de Tamedia, a longtemps travaillé dans les bureaux de la Tribune de Genève. Le journal est imprimé à Bussigny, comme pratiquement tous les journaux de Suisse romande.

Les correspondants qui écrivent pour les communes partenaires ne sont pas des professionnels ; leur rémunération s'élève à 70 ct la ligne parue, aussi s'engagent-ils vraiment par pur intérêt pour leur village. Les correspondants doivent transmettre, 13 fois par année, 2 articles par numéro (plus des brèves si celles-ci ont des raisons d'être). Figurent sur l'agenda des communes des événements qui pourraient intéresser les habitants des communes voisines, comme la fête de la Courge ou les caisses à savon.

Le correspondant est libre de ses choix, mais Mme S. Jousson donne tout de même une marche à suivre. Sont prioritaires : les événements à venir (culturels, sociaux, etc.), les manifestations (inaugurations de bâtiments publics comme des écoles, par exemple). La relecture est tout à fait possible et autorisée (éléments factuels). Il n'y a en revanche pas de relecture sur le fond (c'est-à-dire qu'il n'est pas possible de changer l'angle d'un article).

La Tribune Rives-Lac a été, en 2020, le seul journal romand appartenant à Tamedia dont tous les numéros ont paru. En effet, la Tribune Rives-Lac n'est pas tributaire des annonces publicitaires et tous les correspondants ont, pendant cette période, voulu continuer leur activité.

Il n'y a aucun lien qui servirait la politique. Il y a par contre le lien de l'information communale. À ces fins, les coordonnées des nouveaux correspondants sont transmises, car ceux-ci sont toujours à l'affût de sujets et d'informations pour nourrir la rubrique.

Il arrive très rarement à Mme S. Jousson de censurer certains articles à connotation trop politique, car les correspondants connaissent cette règle.

La rubrique « réflexion » est assurée par les correspondants qui le souhaitent, car cet exercice n'est pas forcément facile pour tous. Il s'agit d'une belle porte d'entrée à la lecture du journal.

Toutes les communes apportent de la matière au journal, surtout depuis la période de semi-confinement.

M. P. Jean Baptiste indique ses motivations en tant que correspondant : il aime beaucoup écrire et il a de l'intérêt pour la vie de la commune. Son objectif est de toujours mettre la commune en valeur (texte, photos). L'administration communale a eu un droit de relecture sur deux articles. Il investit environ 5h pour ses deux articles. Il souligne l'importance de faire preuve d'honnêteté intellectuelle ; pour sa part, il veut être sûr que ce qu'il propose correspond à l'image positive qu'il souhaite donner de la commune.

Le problème posé par l'article paru sur la fête de la Courge est relevé. Cette fête n'aura pas lieu alors qu'elle a été annoncée dans la Tribune Rives-Lac. M. P. Jean Baptiste voulait mettre l'accent sur les équipes qui préparent la fête. Il avait trouvé cette information sur le site Internet de la commune. Faute d'avoir pu accéder à des informations de première main, il a retranscrit la dépêche figurant sur le site Internet (inscription pour les marchands et

artisans et procès-verbaux).

Arrivée de M. L. Peccoud.

M. F. Jaccard, qui remercie M. P. Jean Baptiste pour son travail, pense qu'il y a eu un très gros malentendu à propos de la dépêche, car celle-ci était destinée aux inscriptions des marchands. Les autorités ont donc été très surprises en découvrant l'article, personne au sein de l'administration n'étant au courant. Il demande, pour les articles sur les organisations mises en place par la Mairie, que M. P. Jean Baptiste collabore vraiment plus avec l'administration (relecture par le Secrétaire général ou la Secrétaire générale adjointe). La commune préfère ne pas voir paraître d'article plutôt que des informations erronées.

Une collaboration plus étroite avec l'administration communale est soulignée car, au regard des nouvelles directives sanitaires, la fête de la Courge a malheureusement dû être annulée. En effet, il était impossible de gérer 3'000 à 4'000 visiteurs. Ce n'était pas encore le cas lorsque la commune a lancé les inscriptions aux exposants. Tous les articles concernant les organisations communales devraient être relus et validés par l'administration.

M. F. Jaccard, qui remercie encore chaleureusement M. P. Jean Baptiste pour son travail, le prie à nouveau de faire relire ce genre d'articles par le Secrétaire général ou la Secrétaire générale adjointe qui pourront lui signaler les informations incorrectes ou erronées.

La Tribune Rives-Lac annoncera l'annulation de la fête de la Courge dans son numéro de septembre. En effet, beaucoup d'habitants ont lu cet article, qui a suscité énormément d'appels.

M. P. Jean Baptiste relève que la collaboration doit être dans les deux sens. En effet, l'information figurant sur le site Internet de la commune ne faisait pas ressortir l'aspect conditionnel de cette fête.

Mme S. Jousson souligne l'importance d'avoir, au sein de la Mairie, une personne de référence qui pourrait transmettre au journal des informations pour l'agenda des communes. Cela offrirait plus de fluidité et de matière au correspondant qui reste libre de choisir ses sujets.

C'est normalement la Secrétaire générale adjointe qui s'en occupe. Celle-ci a malheureusement été souffrante cet été. En son absence, le Secrétaire général est le répondant pour la commune.

Les deux nouvelles crèches (Corsier et Vézenaz) seront inaugurées le 16.10.2021 ; plus d'informations seront transmises en temps utile à M. P. Jean Baptiste.

Une brève discussion s'ensuit, d'où il ressort que la collaboration doit aller dans les deux sens ; l'administration doit aussi communiquer les événements prévus au correspondant et lui donner de la matière.

Les informations transmises en commission ne sont pas publiques et ne doivent pas être publiées dans la Tribune Rives-Lac.

De par sa formation professionnelle, M. P. Jean Baptiste aime bien aller chercher l'information. L'article précité a été rédigé sur la base des procès-verbaux du Conseil municipal. Ce n'était donc pas une information confidentielle.

Mme S. Jousson tient à remercier sincèrement la commission de l'avoir conviée ce soir pour cette séance ; elle aurait aimé rencontrer les commissaires plus tôt, ce qui est beaucoup plus

simple pour les collaborateurs de la Tribune Rives-Lac.

La Présidente libère Mme S. Jousson et M. P. Jean Baptiste.

Départ de Mme S. Jousson et M. P. Jean Baptiste.

* * *

20h

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2021

La Présidente fait part d'une remarque à propos du point 6. Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2021 est approuvé à la majorité (5 oui, 1 abstention).

3. Tribune Rives-Lac : quelle suite donner

La Présidente propose un petit tour de table d'où il ressort que l'essentiel a été dit. Un journal est un moyen de communication, or un manque de communication est ressorti de la discussion, ce qui sera corrigé. Pour que ce journal puisse vivre, il faut aussi que la commune aide le correspondant, car il est déjà merveilleux d'avoir quelqu'un qui donne de son temps pour rédiger des articles. Or il manque parfois des informations sur Corsier dans l'agenda.

Cette séance a permis de mettre le doigt sur un problème et de trouver une solution, ce qui est très bénéfique. Mme S. Jousson et M. P. Jean Baptiste auraient dû être présentés un peu plus tôt aux élus. Il faut effectivement un référent au sein de l'administration. Mais ce qui fait aussi la richesse d'un journal, c'est sa liberté d'expression. La Tribune Rives-Lac doit continuer à vivre.

Cette discussion a remis en lumière un sujet qui avait été abordé il y a quelques séances, à savoir l'amélioration de la communication sur les réseaux sociaux. Des ajustements sont à faire des deux côtés.

M. P. Jean Baptiste ne voit aucune opposition à travailler avec la Mairie pour éviter tout malentendu sur ses articles, ce qui est très positif. Car l'information qui figurait sur le site Internet de la commune était vraiment destinée aux commerçants.

L'annulation de la fête de la Courge sera annoncée sur un maximum de supports : bâches, site Internet, Facebook, Instagram, etc.

La qualité du travail de M. P. Jean Baptiste est soulignée, qui consiste à aller chercher des informations et à rédiger à chaque fois deux articles, un investissement important.

La Présidente étudiera avec l'administration communale comment améliorer la communication avec M. P. Jean Baptiste. Une refonte du site Internet de la commune est en cours.

La commission préavise favorablement (à l'unanimité) la mise en ligne de la Tribune Rives-Lac lorsque cela sera possible.

La commission préavise favorablement (à l'unanimité) le maintien de la convention signée avec la Tribune Rives-Lac.

La ligne budgétaire de la Tribune Rives-Lac figure dans le budget de la CSSC, et non dans le budget de la CSMAC (norme MCH2).

4. Bons de solidarité 2021 et budget 2021 pour Assistante sociale

Les commissaires ont reçu les statistiques relatives aux bons de solidarité. Ceux-ci ont très bien marché pour les commerçants de Corsier (un peu plus de 25'000 F de bons dépensés à Corsier). Le budget était de 48'000 F. Les bons qui n'ont pas été utilisés avant le 30.8.2021 sont perdus.

L'Exécutif propose de relancer une série de bons au mois de novembre (valables jusqu'au 15.12.2021), ce qui permettrait une seconde petite action sociale dont les gens pourraient profiter avant Noël. Cette idée sera proposée à Hermance et Anières.

La commission préavise favorablement (à l'unanimité) la mise en place d'une nouvelle série de bons au mois de novembre 2021.

5. Budget 2022 de la commission

La commission passe en revue ligne par ligne son projet de budget 2022. Ci-après les lignes budgétaires qui suscitent des remarques particulières.

- 5451.10.36360.00 : Le budget de La Pomme sera augmenté de 10'000 F. Cette augmentation est due aux nouvelles directives de l'OCIRT (réajustement des salaires). La nouvelle loi a aussi eu comme incidence que les parents payent désormais le jardin d'enfants en fonction de leurs revenus (cf. crèche). Est aussi incluse dans cette ligne la gestion professionnelle du jardin d'enfants, imposée par les nouveaux critères. Les revenus idoines seront transmis par Pop e poppa, qui a repris le 1.1.2021 la gestion de la crèche et du jardin d'enfants. M. F. Jaccard remercie chaleureusement les bénévoles qui ont fait un énorme travail. Les comptes 2020 étaient encore gérés par l'association. Les comptes et budgets seront dorénavant transmis par Pop e poppa. Certains parents trouvent énorme et sans contre-prestations complémentaires l'augmentation de La Pomme. Or il n'est pas possible d'augmenter les horaires d'un jardin d'enfants (7h30-16h30). Une assemblée générale dans les locaux de La Pomme, avec Pop e poppa, avait été organisée pour tous les parents, à qui le nouveau système a été expliqué. Conformément à la loi, la crèche est entrée dans un système classique, comme toutes les crèches et jardins d'enfants genevois. Les horaires ont été augmentés, puisque La Pomme est désormais ouverte à midi. Le coût du jardin d'enfants n'augmentera pas forcément pour tous les parents, puisque cela dépendra de leurs revenus.
- 5451.30.36120.00 : La crèche de Corsier est vraiment une belle réussite. Il manquait 12,5 places EPT après les inscriptions pour la saison 2021-2022. Une solution a été trouvée avec Anières, qui finance 10 places vides. Corsier reprendrait 3 EPT, soit 6 places. Cette convention sera établie pour les 4-5 ans à venir, afin de garantir un cursus complet aux enfants accueillis à la crèche, d'où l'augmentation de cette ligne budgétaire. Cela a certes un coût (environ 28'000 F/place), mais la demande des parents de Corsier est forte. Et les comptes de la commune devraient permettre d'absorber ces 3 EPT de plus pour les 5 ans à venir. Heureusement, la commune avait en partie anticipé cette problématique avec le projet d'agrandissement de l'école. Les parents qui n'ont pas pu inscrire leur enfant à la crèche peuvent s'adresser à La Pomme et à Koala (accueillantes familiales de jour). Il n'est malheureusement pas possible de satisfaire tout le monde. La commune aura donc 34 places à disposition. M. F. Jaccard, qui est toujours prêt à chercher des solutions avec les parents, remercie la commission pour sa confiance. Les élus peuvent être très fiers de la politique globale de

la petite enfance, à Corsier.

À l'unanimité, la commission préavise favorablement 3 EPT supplémentaires pour la crèche.

- 5790.00.31300.90 : Cette ligne budgétaire pourrait être attribuée à l'association Un Toit pour Tous. Une partie pourrait aussi être attribuée aux bons de solidarité. Les élus s'étaient prononcés en faveur d'une aide financière à Un Toit pour Tous (le montant disponible n'avait pas été déterminé). Les commissaires seraient favorables à l'attribution d'une partie pour les bons de solidarité. En effet, il était difficile pour Un Toit pour Tous de trouver rapidement une solution pour un habitant de Corsier qui serait dans le besoin. La Présidente transmet la suggestion d'une Conseillère municipale, à savoir donner des bons pour la permanence juridique. La permanence juridique devra officiellement être inscrite pour les prochains bons de solidarité, confirme M. F. Jaccard qui propose de prélever le montant nécessaire pour cette seconde action et d'attribuer le solde à Un Toit pour Tous.

À l'unanimité, la commission préavise favorablement la répartition de cette ligne budgétaire 2021 sur la seconde opération des bons de solidarité (7'500 F). Le solde (7'500 F) sera attribué à l'association Un Toit pour Tous.

Le coût relatif à l'engagement d'une assistante sociale pour Corsier sera intégré dans le budget 2022 dès qu'il sera précisément connu.

- 5790.00.36310.00 : La part de la commune augmentera en 2022 (transfert de charges canton/communes), mais les chiffres exacts ne sont pas encore connus. La région littoral disposera de 2 TSHM supplémentaires.
- Aide sociale/humanitaire en Suisse et à l'étranger : La norme (recommandation) voudrait que la commune reverse 0,7 % de son budget pour l'étranger, ce qui représenterait environ 50'000 F. Une grande partie des communes genevoises appliquent déjà ce taux. La FGC avait présenté ce concept. La commune a d'ores et déjà augmenté de nombreuses prestations (petite enfance, social, FASE). La commune fait un énorme effort social. Vu les incertitudes liées à la période Covid (et post-Covid), l'Exécutif serait favorable à refaire des bons de solidarité en 2022.

À l'unanimité (6 oui), la commission valide le principe d'une augmentation de l'aide humanitaire à l'étranger.

À l'unanimité, la commission valide une ligne budgétaire de 30'000 F (18'000 F en 2021) pour l'aide humanitaire à l'étranger et propose de maintenir les bons de solidarité.

- 5790.01.31300.90 : M. F. Jaccard se renseignera et reviendra vers la commission à propos de ce que comprend cette ligne budgétaire.

6. Divers

Un commissaire relève que les bénévoles de La Pomme, qui ont beaucoup donné, mériteraient un remerciement, pourquoi pas une petite fête ou un petit apéritif avec la population.

Un grand apéritif suivra l'assemblée générale qui marquera la dissolution de l'association, d'autant que les 20 ans de La Pomme n'ont pas pu être fêtés. Dès que la date sera connue, la commune mettra quelque chose sur pied.

Sur une question d'un commissaire, M. F. Jaccard indique qu'après discussion, les petits jeux de La Pomme sont, pendant les heures de récréation, réservés à l'école, le règlement du DIP étant trop strict pour autoriser une utilisation simultanée par tous les enfants.

La Présidente suggère de présenter, dans chaque bulletin communal ou dans la Tribune Rives-Lac, une des associations soutenues par la commune, en Suisse ou à l'étranger. Cela pourrait encourager les habitants à soutenir aussi celles-ci à titre privé.

La commission pense que le bulletin communal serait un format plus approprié pour présenter ces associations.

La Présidente informera Mme C. Boldrini pour le prochain bulletin communal.

Les inaugurations des crèches de IAM Corsier et IAM Vézenaz II auront lieu le 16.10.2021. Les élus recevront les invitations qui sont en cours de préparation.

En raison de l'absence d'autres divers, la Présidente remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h25.

Rapport : E. Maia